LE SFA S'OPPOSE AU DÉMANTELEMENT DU CHŒUR DE L'OPÉRA DE TOULON

Jeudi 23 janvier, le conseil d'administration de l'Opéra de Toulon, EPCC financé par le conseil départemental du Var et la métropole Toulon Provence Méditerranée, a voté le licenciement de l'ensemble des salarié·es du chœur permanent alors même que l'agglomération vient de décider en 2023 d'un budget de 38 millions pour rénover le bâtiment. Cette annonce intervient dans un contexte où se multiplient les coupes budgétaires dans la culture et particulièrement dans le spectacle vivant.

Le chœur, constitué de 20 artistes lyriques, encadré·es par un chef de chœur et une régisseuse en CDI, se verra donc « remercié » fin juin 2025. Le ballet de l'opéra de Toulon avait subi le même sort en 2014.

Le SFA s'oppose à ce que l'emploi artistique serve de variable d'ajustement. Il est intolérable de licencier de la sorte les artistes permanent·es d'un opéra en les renvoyant vers la précarité et l'assurance chômage. Choisir de supprimer le chœur est une véritable amputation : celle d'un corps de métier essentiel à la réalisation des opéras.

C'est un renoncement aux actions de sensibilisation culturelle à destination de tous les publics dans une région où seuls des artistes permanents peuvent en assurer la continuité. C'est un coup porté de manière agressive au rayonnement de l'art lyrique. La présence continue d'artistes permanent es dans la cité est porteuse de sens et participe de la construction d'un lien fort et durable entre les institutions culturelles et les publics qu'elles visent.

Le SFA s'oppose à la politique d'austérité culturelle et aux coupes budgétaires menées dans nos secteurs, que ce soit par l'État, les collectivités locales ou territoriales. C'est non seulement l'écosystème qui est menacé, mais également les emplois des artistes et les politiques de service public.

Le SFA assure les artistes du chœur de l'Opéra de Toulon de son soutien. Le syndicat les défendra comme il défend depuis des décennies l'intérêt des artistes lyriques partout où ils et elles exercent.

Le SFA demande à la métropole Toulon Provence Méditerranée et le conseil départemental du Var de revenir sur cette décision scandaleuse. Enfin, nous appelons les chœurs, ballets, orchestres permanents et ensembles spécialisés à manifester leur solidarité avec les artistes du chœur de Toulon.

Lorsqu'un opéra est amputé de son chœur, ce sont toutes nos professions qui saignent.

Paris, le 25 janvier 2025.